

ST-CREPIN

BUREAU DE L'HABITAT

OPÉRATION « FACADES-TOITURES-DEVANTURES »

SOUTENIR

L'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE



Ce programme est financé par la commune de St Crépin

SOLiHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT



AMÉLIOREZ NOTRE CADRE DE VIE

VALORISEZ

VOTRE PATRIMOINE

L'opération « Façades-Toitures-Devantures » est une campagne de ravalement des façades, de réfection des toitures et d'embellissement des devantures initiée par votre commune.

A St Crepin, les propriétaires qui entreprennent des travaux de ravalement de façades ou de réfection des toitures ou d'embellissement des devantures peuvent bénéficier de **subventions très incitatives**.

Le but est d'offrir aux habitants et aux vacanciers un **cadre de vie attrayant** et de **soutenir l'activité du bâtiment**.

DES TRAVAUX RÉUSSIS



Les couleurs, les aspects d'enduits, les matériaux utilisés et les détails architecturaux doivent être en symbiose avec l'architecture traditionnelle, le paysage et respecter les règles d'urbanisme.

La chargée d'opération de SOLIHA Alpes du Sud est à vos côtés pour vous accompagner dans la réussite de votre projet. Venez le rencontrer lors des permanences en mairie.



POUR EN BÉNÉFICIER

- ➔ Les propriétaires doivent respecter les formalités détaillées dans le cahier des charges de l'opération, adopté en Conseil Municipal.
- ➔ Les **immeubles** doivent être **visibles du domaine public**, situés en **zone Ua** du PLU, construits et achevés depuis **plus de 30 ans**, ne pas comporter de logements indignes ou insalubres...
- ➔ Les réalisés doivent être réalisés par des entreprises qualifiées.
- ➔ Les subventions sont calculées en fonction de l'ampleur et du type de travaux réalisés et en tenant compte des majorations possibles sous conditions (isolation, revenus...).

SUBVENTIONS : MODE D'EMPLOI

- ① **Prise de contact avec la chargée d'opération de SOLIHA Alpes du Sud (voir au verso)**
- ② **Déclaration de vos travaux en Mairie**
- ③ **Demande de devis**
- ④ **Dépôt d'une demande de subvention complète via la chargée d'opération**
- ⑤ **Présentation de votre demande en commission municipale**
- ⑥ **Réalisation des travaux après accord de subvention**
- ⑦ **Paieement de la subvention**



L'animation de cette opération est assurée par SOLIHA Alpes du Sud. Vous obtiendrez gratuitement, auprès de votre chargé d'opération, des renseignements concernant :

- L'opération « Façades-Toitures-Devantures » et ses subventions,
- Les aides de l'ANAH et des Caisses de retraite pour l'amélioration de l'habitat.



Nous pourrions éventuellement vous orienter vers un de nos partenaires du Réseau Habitat et Energie, si votre projet le nécessite.

**Les permanences 2019 sont assurées les mardis
de 13h30 à 16h30 en Mairie**

30 avril 2019

28 mai 2019

25 juin 2019

23 juillet 2019

24 septembre 2019

**Uniquement sur Rendez-vous au :
04 92 45 02 71**



**VOUS AVEZ UNE QUESTION ?
VOUS AVEZ BESOIN D'UN CONSEIL ?**

**CONTACTEZ votre chargée d'opération
LAURENCE AGULHON au
04.92.51.89.04 ou l.agulhon@soliha.fr**

SOLIBA Alpes du Sud

Les Fauvettes II - 1 rue des Marronniers

05000 GAP

04.92.51.53.34 - contact.hautesalpes@soliha.fr

soliha.fr